

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2007

COMPTE - RENDU

---

**Le 23 mars 2007**, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Philippe MENGIN**, Premier Adjoint, suivant convocation du 15 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur **Yves - Michel LE GALL** pour les questions relatives à l'approbation des comptes administratifs.

**Date d'affichage de la convocation** : le 15 mars 2007

**Date d'affichage du compte-rendu** : le 28 mars 2007

**Nombre de Conseillers en exercice** : 22

**Nombre de Conseillers présents et représentés** : 20

**Présents** : Philippe **MENGIN**, Joëlle **BERNARD**, Jacques **LE DUC**, Gilles **GAUTHIER**, Jacques **AUTRET**, Bernard **QUEMENEUR**, Serge **LE BIAN**, Clotilde **BERTHEMET**, Joël **KORN**, Anne **HECQUET**, Jean-Claude **QUILLIVIC**, Marcel **HELLARD**, Mireille **KERGUIDUFF**, Isabelle **D'ARBOUSSIER**, Yves-Michel **LE GALL**, Hervé **COMBOT**, Olivier **BAILLOT**, Yann **CASTELOOT**

**Avaient donné procuration** : Jean-Guy **GUEGUEN** à Joëlle **BERNARD** (sauf pour l'approbation des comptes administratifs pour lesquels Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote), Marie - Christine **SIMON** à Bernard **QUEMENEUR**

**Absents** : Alain **MOGUEROU**, Louis **LAIR**

**Secrétaire de séance** : Isabelle **D'ARBOUSSIER**

**Assistaient également à la réunion** : Annie **SALIOU - DUBUIS**, Directrice Générale des Services, Michel **PENN**, Laurence **CLEACH**, Sylvie **GRALL**

---

Monsieur Philippe **MENGIN** ouvre la séance.

Le compte – rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité, après avoir modifié la question 7, concernant la demande de subvention pour l'acquisition de tapis de mise à l'eau. Il convient de remplacer 2,40 m de long par 2,40 m de large.

---

## **1) Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget Principal 2006**

Monsieur Yves-Michel **LE GALL** préside la séance.

Monsieur Jacques **AUTRET** présente le compte administratif 2006

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2 765 053 €

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 3 341 465 €

L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 576 412,20 €.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 390 084 €

Les recettes d'investissement se sont élevées à 1 916 295 €

La section d'investissement présente un déficit de 473 790 €. Le montant des reports en dépenses s'élève à 273 210 € et en recettes à 332 000 €.

Sur proposition de Monsieur Yves - Michel LE GALL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, la procuration de Monsieur Le Maire n'étant pas prise en compte, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2006

- Décide d'affecter 415 000 € au financement de la section d'investissement et 161 412,20 € en report à nouveau en section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

## **2) Vote du Budget Principal 2007**

Monsieur Jacques AUTRET présente le projet de budget primitif 2007 examiné en Commission des Finances.

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 3 305 000 €

En section d'investissement, le budget s'équilibre à 3 074 000 €.

Monsieur Hervé COMBOT demande : si la salle de sport du Kelenn n'était pas vendue, est-ce qu'il serait raisonnable de faire une nouvelle salle de sport ?

Monsieur Jacques AUTRET dit que en effet le coût est élevé, 1 200 000 €, et qu'il faudra peut-être le revoir à la baisse.

Monsieur Philippe MENGIN dit qu'il y a bien un promoteur, une rencontre est programmée la semaine prochaine, il est donc possible de penser que le projet d'hôtel aboutisse.

Monsieur Gilles GAUTHIER dit qu'il faut se décider : soit on fait un projet moins cher, soit on essaie de faire ce projet établi avec les partenaires et les utilisateurs.

Monsieur Jacques AUTRET dit que la question se pose en effet car cet investissement est très lourd.

Monsieur Jacques LE DUC dit qu'il serait dommage d'avoir engagé des études et de ne pas s'en servir, de plus se pose le problème de l'entretien de la salle actuelle et de son coût.

Monsieur Yann CASTELOOT dit que ce serait dommage de ne pas se servir des plans déjà faits et qu'il s'agit d'une priorité.

Monsieur Serge LE BIAN dit que c'est évident qu'il faut construire une salle, mais qu'il faut trouver les financements.

Monsieur Jacques AUTRET dit que si on fait une salle de ce montant, on engage lourdement la commune, peut-être faut-il le revoir ?

Monsieur Gilles GAUTHIER propose de réunir à nouveau la Commission Jeunesse et Sport afin de faire le point sur les différentes options envisageables.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif proposé.

### **3) Fiscalité 2007 – Vote des taux**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal reconduit les taux des trois taxes pour 2007 conformément à la proposition de la Commission des Finances.

	<b>Base 2007 €</b>	<b>Taux 2007 %</b>	<b>Produit fiscal à taux constant</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	7 089 926	12.61	927 213
<b>Foncier Bâti</b>	4 354 619	16.59	757 499
<b>Foncier Non Bâti</b>	101 798	35.21	37 604
		<b>TOTAL</b>	<b>1 722 316</b>

### **4) Vote des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2006 des Budgets Annexes**

#### **4-1/ Budget Eau**

Monsieur Yves-Michel LE GALL préside la séance.

Monsieur Jacques AUTRET présente le compte administratif 2006, examiné en Commission des Finances.

Le résultat de la section d'investissement présente un déficit de 103 183.09€.

Le résultat de la section de fonctionnement est de 22 008.71 €.

Le Compte Administratif du Budget Eau est approuvé à l'unanimité, la procuration de Monsieur Le Maire n'étant pas prise en compte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter 2 008.71 € en report à nouveau de la section de fonctionnement et 20 000 € au financement de la section d'investissement.

Le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité.

#### **4-2/ Budget Assainissement**

Monsieur Yves-Michel LE GALL préside la séance.

Monsieur Jacques AUTRET présente le compte administratif 2006, examiné en Commission des Finances.

Le résultat de la section d'investissement est de 257 881.42 €.

Le résultat de la section de fonctionnement est de 86 601.25 €.

Le Compte Administratif du Budget Assainissement est approuvé à l'unanimité, la procuration de Monsieur Le Maire n'étant pas prise en compte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter 86 601.25 € en report à nouveau de la section de fonctionnement.

Le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité.

#### **4-3/ Budget Ateliers-Relais**

Monsieur Yves-Michel LE GALL préside la séance.

Monsieur Jacques AUTRET présente le compte administratif 2006, examiné en Commission des Finances.

Le résultat de la section d'investissement présente un excédent de 12 931.20 €.

Le résultat de la section de fonctionnement présente un déficit de 45 981.46 €.

Le Compte Administratif du Budget Atelier - Relais est approuvé à l'unanimité, la procuration de Monsieur Le Maire n'étant pas prise en compte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- décide le report à nouveau du déficit de 45 981.46 € en section de fonctionnement.

### **5) Vote des Budgets Primitifs 2007 des Budgets Annexes**

#### **5-1/ Budget Eau**

Monsieur Jacques AUTRET présente le budget eau qui s'équilibre

- en section de fonctionnement à 110 500.00 €
- en section d'investissement à 273 895.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget eau 2007.

Monsieur Hervé COMBOT demande si des incidences peuvent avoir lieu sur le budget eau par rapport au problème de la suspension de la prise d'eau de l'Horn ?

Monsieur Philippe MENGIN répond qu'une étude est prévue afin d'évaluer les capacités du château d'eau et qu'un raccordement au château d'eau d'une commune voisine est possible. Néanmoins, si le syndicat de l'Horn n'a plus le droit d'exploiter, il faudra examiner la question en conseil mais il semble qu'il y ait un moratoire et un report de 3 mois.

### **5-2/ Budget Assainissement**

Monsieur Jacques AUTRET présente le budget assainissement qui s'équilibre

- en section de fonctionnement à 174 676.00 €
- en section d'investissement à 523 149.00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget assainissement 2007.

### **5-3/ Budget Ateliers-Relais**

Monsieur Jacques AUTRET présente le budget atelier - relais qui s'équilibre

- en section de fonctionnement à 120 000€
- en section d'investissement à 77 930 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget atelier - relais 2007.

### **5-4/ Création d'un budget annexe Zone Artisanale de Kerinec**

Le Conseil Municipal est invité à décider la mise en place d'un budget annexe pour la zone artisanale de Kerinec afin d'y inscrire les opérations d'acquisition, de viabilisation et de vente de terrains sur la zone artisanale de Kerinec. Au titre de 2007, il convient de prévoir en dépense l'acquisition du terrain Cléach pour 89 000 € augmenté des frais d'acte et son financement par un emprunt.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la mise en place d'un budget annexe pour la zone artisanale de Kerinec.

## **6) Renouveaulement du droit de préemption Urbain**

Monsieur Philippe MENGIN présente :

Par une délibération en date du 14/11/2002 le Conseil municipal a instauré un Droit de Préemption Urbain sur les zones urbaines (U) et d'urbanisation future (NA) délimitées par le POS.

Ce droit de préemption peut être exercé en vue de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement qui visent à :

- Mettre en œuvre une politique locale de l'habitat.
- Organiser le maintien de l'extension ou l'accueil des activités économiques.
- Promouvoir les loisirs et le tourisme.
- Réaliser des équipements collectifs.
- Lutter contre l'insalubrité.
- Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti.
- Créer ou aménager des jardins familiaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir son Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (NA) délimitées par le POS
- de l'étendre aux zones NDg (zone naturelle réservée au Golf)

### **7) Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création du nouveau cimetière**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur Gilles GAUTHIER n'ayant pas pris part au vote et sur proposition de la commission d'Appel d'offre réunie le 19 mars, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet de cimetière avec le cabinet d'architecte Philippe Madec sur la base d'un coût prévisionnel de travaux de 500 000 € HT au taux de 10 %.

La commission a décidé de retenir cette proposition compte tenu des références du cabinet Philippe Madec pour des opérations similaires et pour les travaux déjà exécutés sur la commune.

### **8) Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la station d'épuration**

Monsieur Philippe MENGIN présente :

Afin de désigner le maître d'œuvre chargé de la restructuration de la station d'épuration, une procédure de consultation négociée a été mise en œuvre.

Suite à la publication au BOAMP du 7 novembre 2006, 7 candidatures ont été déposées

La commission d'appel d'offre réunie le 14 décembre 2006 a ouvert les plis et vérifié la liste des pièces demandées, puis s'est réunie à nouveau le 21 décembre 2006 pour sélectionner les 3 candidats retenus pour présenter une offre

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir, en application des critères de notation les offres des 3 groupements suivants :

- IRH ingénieur Conseil – Léopold
- Bougois Compère
- SAFEGE – le Priol

Ces 3 candidats ont déposé leur offre.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 2 février pour l'ouverture des plis, puis le 8 février pour analyser et noter ces offres.

La commission d'appel d'offre a décidé de retenir les offres des 2 groupements suivants pour engager des négociations :

- IRH ingénieur Conseil – Léopold
- SAFEGE – le Priol

La commission d'appel d'offre a entendu les 2 candidats le 22 février et le 27 février

La commission d'appel d'offre réunie le 19 mars 2007 a décidé, au vu des notations établies en application des critères listés dans le règlement de consultation et des résultats des négociations, de retenir la proposition du groupement IRH INGENIEUR CONSEIL – LEOPOLD pour un taux de rémunération de 4,30 % soit un montant de prestations de 150 150 € pour un coût prévisionnel de travaux de 3 500 000 €.

Aucun écart significatif n'a pu être établi entre les 2 candidats concernant le volet technique. La différence s'est faite sur le taux d'honoraires. L'écart initial qui était du simple au double (4,30 % contre 8,85%) s'est légèrement resserré (4,30 % contre 7,75%) après négociation mais est resté très important.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la station d'épuration avec le groupement IRH INGENIEUR CONSEIL – LEOPOLD.

### **9) Avis du Conseil Municipal concernant le Schéma de Cohérence Territoriale**

Monsieur Jacques LE DUC présente :

Créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains – dite loi SRU – du 13 décembre 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de planification stratégique qui présente, à l'échelle intercommunale, les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire de l'agglomération.

Il s'inscrit dans une logique de développement et de gestion durables des territoires.

Le SCoT assure la cohérence entre les politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de commerces, d'environnement. Il s'impose aux documents sectoriels tels que le Programme Local de l'Habitat et aux documents d'urbanisme des communes, qui doivent être mis en comptabilité avec le SCoT dans les trois ans qui suivent son entrée en vigueur.

Par un courrier du 1<sup>er</sup> mars 2007, le Président de Morlaix Communauté demande au Conseil Municipal un avis concernant le projet de schéma de cohérence territoriale élaboré au niveau de la communauté d'agglomération.

La commission cadre de vie et administration générale et la commission affaires économiques et environnement réunies le 23 février ont pris connaissance de l'ensemble des documents et ont donné un avis favorable. Ces documents sont été à disposition des élus en Mairie depuis le 08 février (cf compte – rendu réunion d'adjoints)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de schéma de cohérence territoriale élaboré au niveau de la communauté d'agglomération.

### **10) Demande de subvention pour l'extension de l'école maternelle**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à solliciter une subvention du Conseil Général pour l'extension de l'école maternelle.

Le coût des travaux est estimé à 120 000 € HT.

### **11) Demande de subvention pour la création du cimetière**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à solliciter une subvention du Conseil Général pour la création du cimetière.

Le coût de l'opération est arrêté à **583 243 €** dont :

- Coût du terrain acquis en 2004	213 243 €
- Coût prévisionnel des travaux 2007	325 334 €
- Montant prévisionnel honoraires architecte et divers	<u>44 666 €</u>
	370 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>583 243 €</b>

Dans les 5 à 10 ans, une seconde tranche de travaux sera à prévoir pour un montant estimé à 190 000 € HT ce qui portera le coût global HT du projet à 773 243 €, en fonction du nombre de demandes d'emplacements.

### **12) Compte Administratif 2006 de l'Office de Tourisme**

Madame Clotilde BERTHEMET présente le Compte Administratif 2006 de l'Office de Tourisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2006 de l'Office de Tourisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la subvention 2007 de l'Office de Tourisme à 56 000 € et autorise son versement par tiers.

### **13) Financement voile scolaire**

Monsieur Michel LE GALL présente :

Lors de l'examen des subventions, il a été proposé à partir de 2007, de ne plus inclure la participation de la commune au financement de la voile scolaire et de la voile au Collège dans la rubrique des subventions. La proposition est de prendre chaque année une délibération fixant un tarif par séance en précisant les modalités de financement de ces activités (participation Communes, Collège et Conseil Général). Il avait été décidé de soumettre cette délibération au Conseil Municipal dans le cadre du Budget Primitif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le financement de la voile scolaire à compter de 2007 ainsi qu'il suit :

La voile au Collège est financée sur la base de 500 séances à 14 €

- 500 séances x 14 € = 7 000 €

Financement :

- Conseil Général (500 x 3.05 €)	1 525 €
- Collège	3 200 €
- Participation Carantec	1 275 €
- Participations communes extérieures	1 000 €

7 000 €

(Avances des communes extérieures qui scolarisent des élèves au collège faite par Carantec)

La voile en primaire est financée ainsi qu'il suit sur la base de 900 séances à 14 €

- 900 séances x 14 € = 12 600 €

Financement :

- Conseil Général (900 x 1,70)	1 530 €
- Subvention Carantec	11 070 €

12 600 €

Le coût pour la commune s'élève à 12 354 €. A cette somme vient s'ajouter les 1 000 € avancés par Carantec pour les communes qui scolarisent des élèves au collège. Depuis 2000 la subvention versée par Carantec pour la voile scolaire s'élevait à 11 500 €

#### **14) Convention SDIS pour le poste de sécurité**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour passer comme l'an dernier une convention avec le SDIS (Service Départemental Incendie et Secours) concernant les sapeurs pompiers volontaires saisonniers chargés de la surveillance des plages.

Le coût est de l'ordre de 12 000 €.

#### **15) Surtaxes eau et assainissement 2007**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 2% les surtaxes eau et assainissement.

Surtaxe eau	2006	2007
<b><u>Prime fixe</u></b>		
diamètre inférieur à 40	6	6,12
diamètre supérieur à 40	115	117,3
<b><u>M3 consommé</u></b>		
1 à 50	0,124	0,126
51 à 100	0,215	0,219
101 à 200	0,212	0,216
201 à 400	0,208	0,212
Plus de 401	0,200	0,204

Surtaxe assainissement	2006	2007
<b>Prime fixe</b>	1,42	1,448
<b>M3 consommé</b>	0,229	0,234

Ristourne eau	2006	<b>2007</b>
<b>M3 consommé</b>	0,229	0,234

### **16) Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la BCME**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à renouveler la ligne de trésorerie souscrite auprès de la BCME.

Montant = 412 000€

Index = T4M + 0.18% (index : 3.568 % en février 2007)

### **17) Consultation pour la réalisation d'une étude concernant la capacité du Château d'eau**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour lancer une consultation en 2007 afin de faire le point les solutions susceptibles d'être mises en œuvre pour régler le problème de la capacité du château d'eau.

Une enveloppe de 5 000 € est ouverte au Budget Primitif.

### **AFFAIRES DIVERSES**

Madame Clotilde BERTHEMET informe que Carantec demande son adhésion au label « famille plus » mis en place par l'Association des Maire des Stations classées de Tourisme.